2000-2 - Observateur encadrement TST-BT dans le périmètre d'activité

Fiche mise à jour le 01/09/2026

Site AFPPENN	**sur devis**
Site Client	**sur devis**

Objectifs : Permettre à l'encadrement de connaître les procédures d'application des Travaux Sous Tension dans son périmètre d'activité (formation, habilitation, outillage et équipements, ordre de travail, vérifications, maintien du professionnalisme).
Cette information ne permet pas d'être habilité TST.

Apports théoriques : • Habilitations.
• Acteurs et leurs rôles et responsabilités.
• Procédures d'accès aux ouvrages (recueil FD C18-510-1 ou Chap. 5 CPP).
• L'environnement TST – BT.
• Etudes de cas traitant des différents chapitres du CET – BT – Fiches Techniques.
• Responsabilités civiles et pénales.
• Analyse d'accidents spécifiques TST – BT.
• Les documents d'exploitation (ATST, ITST, IPS...).

Apports pratiques : Mise en situation dans son périmètre d'activité.

Pré-requis : Connaître le cadre du domaine.
Définir la politique d'emploi des TST de son entreprise.
Animer le domaine des TST au sein de son entreprise.
Être informé formellement de sa mission et des attentes du management en la matière sur le périmètre d'activités défini par l'employeur.

Modalités d'évaluation : Évaluation des acquis :
Une évaluation est réalisée au cours du stage pour permettre de vérifier l'atteinte des objectifs.
Bilan de la formation : Une séance de synthèse est organisée en fin de stage.
A l'issue du stage, une attestation en tant qu'observateur est adressée à l'employeur.

Méthodes mobilisées : Les formateurs de l'AFPPENN ont plusieurs années d'expérience en formation pour adulte.
Ateliers pédagogiques reflétant la réalité terrain.

1 à 5 jour(s) , 7 à 35 heures

Toute personne encadrant des équipes de travaux pour la réalisation de chantier TST-BT.

Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap.